

Conditions Générales de Vente (CGV) - Skillium

Article 1 : Offres et Commandes

Toute offre de prix émise par Skillium est conditionnée par une reconfirmation de la disponibilité des produits au moment de la passation de commande effective.

Article 2 : Engagement Qualité et Lutte contre la Contrefaçon

2.1. **Inspection et Authenticité** : Skillium s'engage à inspecter rigoureusement tous les produits à leur réception afin de garantir leur authenticité et leur conformité.

2.2. **Définition de la Contrefaçon** : Est défini comme "contrefaçon" tout produit constituant une violation des droits de propriété intellectuelle du fabricant original.

Article 3 : Politique de Vente et de Retour

3.1. **Ventes NCNR** : Sauf en cas de non-qualité ou de non-conformité avérée, toute vente réalisée par Skillium est considérée comme ferme et définitive, et est classée NCNR (Non-annulable, Non-retournable).

3.2. **Autorisation de Retour (RMA)** : Le retour de matériel n'est accepté qu'après l'émission d'une autorisation de retour (RMA) par nos services. Les produits doivent être renvoyés dans les trente (30) jours suivant la création de ce document, en stricte conformité avec les instructions fournies.

3.3. **Autres Réclamations** : Toute autre demande de retour pourra être examinée au cas par cas et, si acceptée, sera sujette à des frais de restockage s'élevant à 30% minimum du montant de la marchandise.

Article 4 : Garantie Commerciale

4.1. **Durée et Étendue** : Sauf indication écrite contraire sur la facture, Skillium accorde à l'acheteur une garantie de douze (12) mois, assurant que les produits fonctionnent conformément aux spécifications de la fiche technique du fabricant. Cette garantie est limitée au remplacement du composant ou au remboursement de son prix d'achat.

4.2. **Conditions d'Application** : L'application de cette garantie est soumise aux conditions cumulatives suivantes :

- **Caractère Personnel** : La garantie est strictement personnelle à l'acheteur et n'est pas transférable.
- **Notification** : L'acheteur doit notifier Skillium par écrit du défaut de fonctionnement dans un délai de quinze (15) jours, en fournissant un rapport d'analyse de la défaillance.
- **Exclusions** : La garantie est expressément exclue si la défaillance résulte de :
 - a. La négligence ou la mauvaise utilisation par l'acheteur (manutention, stockage, installation non conformes).
 - b. Une utilisation incompatible avec les recommandations du fabricant.
- **Vérification par un Tiers** : La garantie ne s'applique pas si un laboratoire tiers indépendant, mandaté par Skillium, conclut que les produits sont fonctionnels. Les frais de ces tests sont à la charge de l'acheteur, et les conclusions du laboratoire sont considérées comme définitives.

Article 5 : Limitations Spécifiques

5.1. **Brasabilité** : En raison de la diversité des processus industriels de nos clients, Skillium ne peut garantir la brasabilité des composants ayant plus de cinq (5) ans d'âge (Date Code).

5.2. **Délamination** : La garantie ne couvre pas les cas de délamination, ce phénomène pouvant également affecter des composants neufs sortis d'usine.

Article 6 : Limitation de Responsabilité

La responsabilité de Skillium est strictement limitée aux termes de la présente garantie. En aucun cas Skillium ne pourra être tenu responsable des dommages indirects, punitifs ou exemplaires, incluant mais ne se limitant pas à : la perte d'usage, de données, de revenus, de profits, ou les coûts liés à l'immobilisation ou à l'achat de produits de substitution.

Article 7 : Livraison

Les dates de livraison communiquées sont fermes. Tout report de livraison sollicité par le client doit faire l'objet d'une approbation écrite de la part de Skillium.